

INSCRIPTION CAP JEUNES/SEJOURS VACANCES AUTOMNE 2019

Cocher l'activité choisie

☐ **Séjour Gruissan** du 21 au 25 Octobre ☐ **Mini-séjour Port Aventura** du 29 au 31 Octobre

Besoin de navette : Date à préciser :	Varilhes ☐ matin ☐	Saint Paul de Jarrat ☐ soir ☐
RESPONSABLE DU JEUNE (Sécurité Sociale)		JEUNE
NOM : Prénom : Adresse : Code postal : Ville : TELEPHONE Domicile : Portable : Numéro de sécurité sociale : Numéro allocataire CAF :		NOM : Prénom : Date de Naissance : N° portable : Adresse : Mail : Facebook :
AUTRE PERSONNE A JOINDRE (en cas d'urgence) <i>obligatoire</i> : Nom/Prénom : Lien avec le jeune : Tél. Domicile : Portable : Tel travail :		ADHESION JEUNE <i>Obligatoire</i> Je soussigné(e), responsable du jeune..... Inscrire mon enfant à l'association PAAJIP pour une cotisation de 2€ pour l'année 2019 Date Signature · Chèque · Espèces
<u>AUTORISATIONS</u>		
J'autorise mon/ma fils/fille à participer aux activités -J'autorise la structure : - D'une part à diffuser les photos et témoignages de mon enfant à la presse, - Et d'autre part à les publier sur les sites et plaquettes de communication de la structure y compris les réseaux sociaux. Oui ☐ Non ☐ -J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant y compris, éventuellement l'hospitalisation. - J'autorise mon/ma fils/fille à partir seul après l'activité. Oui ☐ Non ☐ - Si non, je m'engage à venir le chercher à 17h30 à la fin de l'activité.		
Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du fonctionnement et m'engage à le respecter. Date : Lu et approuvé Signature		
Fournir obligatoirement : un certificat d'aisance aquatique (Catamaran), la fiche de renseignements médicaux, et la photocopie du carnet de vaccinations.		

PAAJIP (Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse Information Prévention)

Espace Olivier Carol, Bd François Mitterrand ; 09000 Foix

05.61.02.73.55 // jeunesse.paajip@gmail.com

Autorisation de déplacement en Autonomie Limité

Je soussigné :.....

Responsable du jeune :

Autorise celui-ci à se déplacer en autonomie dans le cadre des consignes fixées par l'équipe pédagogique du PAAJIP.

Ces déplacements sont toujours en petits groupes.

Les consignes ne sont pas négociables et doivent être respectées à la lettre.

Les déplacements s'effectuent sur de courtes durées, ils ne sont pas systématiques et sont remis en cause que si les animateurs le jugent nécessaires (notamment pour des raisons de sécurité).

Date :

Signature :